

*nouvelles*

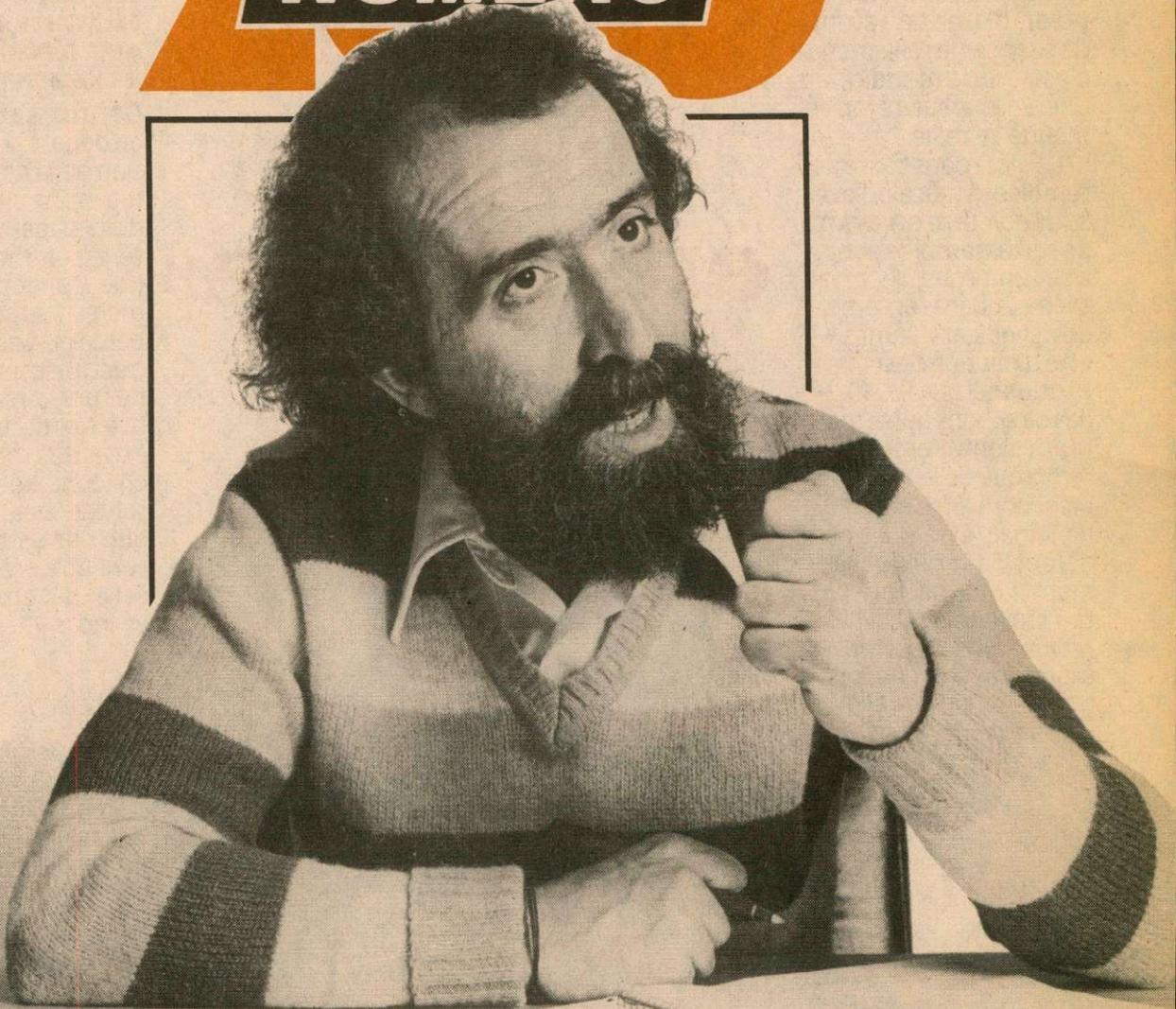
**CSN**

Service de l'information  
(514) 598-2155  
1601, de Lorimier  
Montréal H2K 4M5

23 novembre 83



**200<sup>e</sup>**  
**NUMÉRO**



Entrevue avec  
**Gérald Larose,**  
président de la CSN

pages 2-9

**Nouvelles CSN: Quelle est ta conception de la fonction de direction, de la fonction de président de la CSN?**

**Gérald Larose:** Il faut avant tout être conscient que tout notre fonctionnement démocratique est basé sur l'autonomie de ses composantes, qui adhèrent, s'affilient à la CSN sur la base d'une décision volontaire et majoritaire. La fonction de direction est beaucoup plus importante dans un fonctionnement démocratique comme celui-là, par sa particularité de proposer, d'aller de l'avant, de susciter le ralliement, c'est-à-dire d'indiquer une voie à suivre où le monde se rallie.

Comme dans toute assemblée syndicale, l'exécutif doit être **en avant** de son assemblée et non à sa remorque. Il y a par exemple, dans l'ensemble des syndicats jaunes — et je dirais que c'est constitutionnel à la CSD — des directions qui se mettent volontairement à la remorque de leur assemblée, pour être sûres de ne jamais être prises en défaut. Sauf qu'à ce moment là tu ne fais pas ton travail syndical.

Quand une assemblée élit quelqu'un à une fonction de direction, elle lui demande de faire une partie du travail de l'as-

**Trois mois après son élection à la présidence de la CSN, Gérald Larose a donné cette entrevue à l'équipe de Nouvelles CSN.**

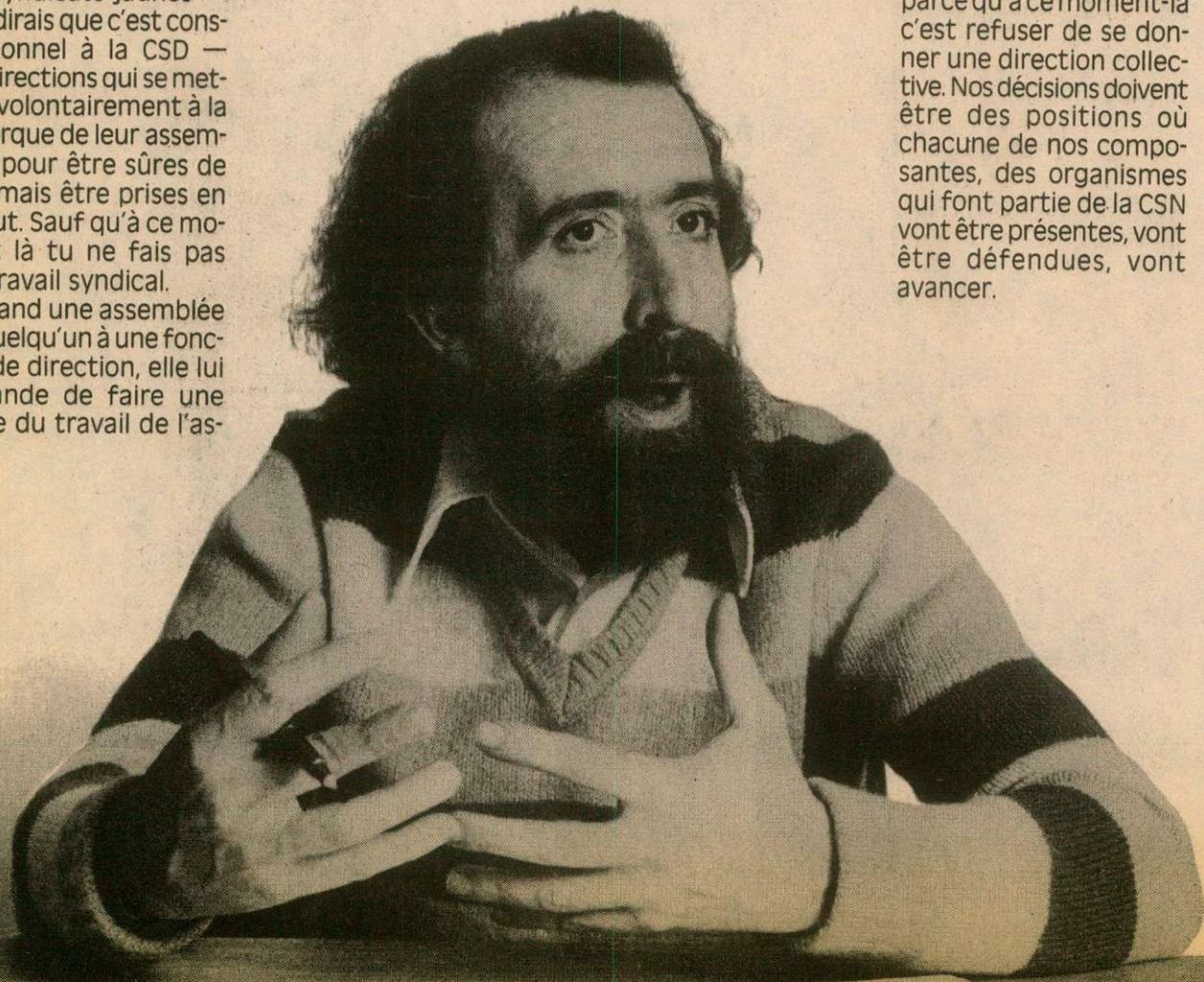
**Il évoque sans détours ses perceptions de la CSN, des défis qui nous attendent, de l'élargissement de nos luttes.**

**«Pour mieux avancer ensemble»**

semblée, c'est-à-dire tout le travail de proposition qu'on retrouve dans n'importe quel syndicat, n'importe quelle organisation. Quand tu fais des propositions, tu les envoies dans le «trafic» de la démocratie syndicale, le débat se fait, il en sort une position majoritaire, et la fonction de direction, c'est de voir à ce que ça se fasse et que ça se sache.

**Nouvelles CSN: Cela implique au départ une adhésion à la CSN de l'ensemble des composantes, individuellement et collectivement. Comment se fait alors le consensus?**

**Gérald Larose:** Disons au départ que la conception de la direction comme étant à la recherche du plus petit dénominateur commun n'est pas une conception qui, à mon avis, est la bonne, parce qu'à ce moment-là c'est refuser de se donner une direction collective. Nos décisions doivent être des positions où chacune de nos composantes, des organismes qui font partie de la CSN vont être présentes, vont être défendues, vont avancer.



Ça m'amène à parler du fonctionnement démocratique. Aucune composante ne peut par exemple arriver en conseil confédéral avec l'idée d'imposer sa position au conseil confédéral. On doit soumettre sa position, mais en même temps être prêt à ce que chaque autre composante soumette également sa position.

Le travail en conseil confédéral consiste alors à dégager une position CSN, une position du mouvement, qui ne nie pas les positions particulières des organismes, mais au contraire une position où tout le monde va se retrouver, pour **avancer ensemble**. C'est toute la différence entre un processus démocratique et un procédé sectaire d'imposition comme on en retrouve dans des organisations politiques.

Il faut que les positions CSN permettent à chacun des organismes de se retrouver et de se sentir impliqué par la décision confédérale, et cela veut dire que les composantes de la CSN ne peuvent réduire la confédération à une simple composante. La confédération doit être devant l'assemblée, et être capable d'indiquer une voie à suivre où tout le monde se rallie.

**Nouvelles CSN: Cela demande donc de la part des composantes, des syndicats, des conseils centraux, des fédérations, une volonté de ralliement aux décisions majoritaires. Comment renforcer cette adhésion?**

**Gérald Larose:** Il y a des principes, disons des «ingrédients de base», qui font que la CSN, c'est la CSN. Le premier de ces principes, c'est le **pluralisme**. Il faut au départ reconnaître ce principe-là, mais il ne faut pas reconnaître uniquement ce principe, car autrement tout ce qu'on va proposer, c'est une auberge espagnole. Donc, en reconnaissant le pluralisme, qui est une réalité, il faut aussi reconnaître que le pluralisme a des frontières qui est le **fonctionnement démocratique**.

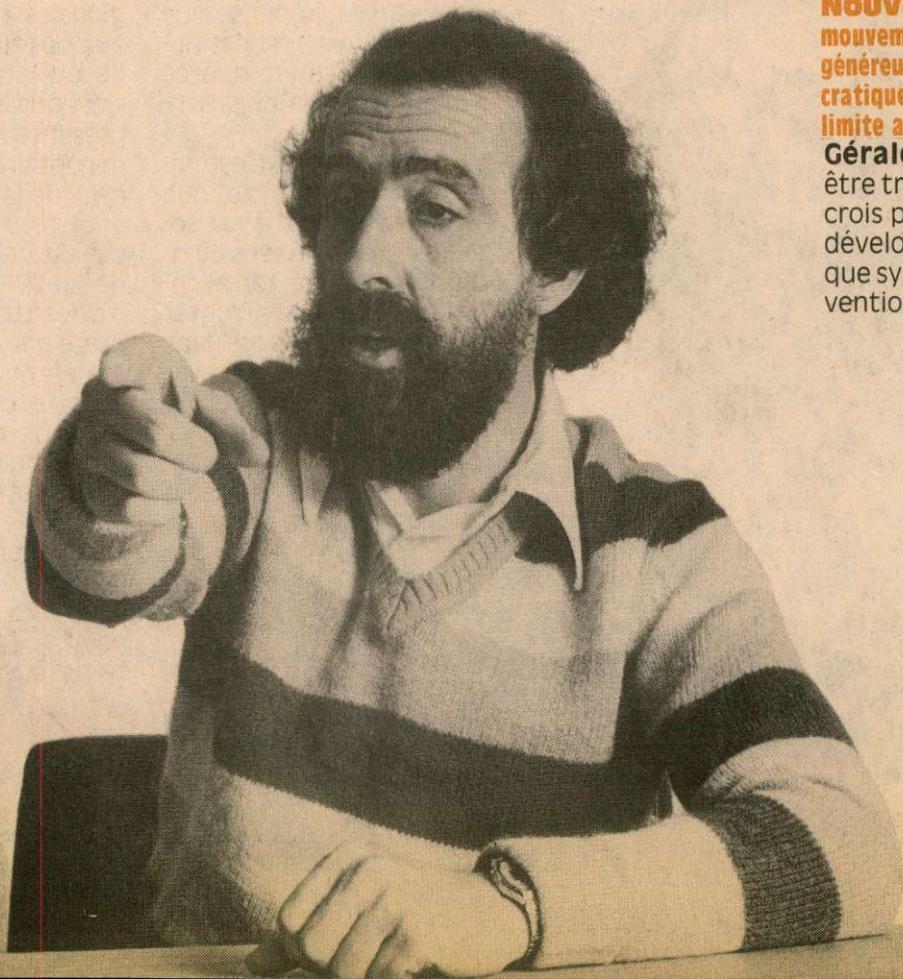
On accepte, quand on est à la CSN, de se confronter à la pluralité, de soumettre son point de vue, de le partager avec d'autres, de le soumettre au débat, de faire en sorte qu'il puisse se dégager une position CSN, une position du mouvement à laquelle on aura contribué.

Mais en même temps qu'on décide de se confronter à la pluralité, à l'intérieur d'un processus démocratique, on décide d'avance aussi que le point de vue majoritaire qui va en sortir, va être le point de vue auquel va se faire le **ralliement**.

Ces trois éléments sont tous aussi importants, et on ne peut pas les isoler les uns des autres. Si c'était le cas, c'est notre démocratie, notre fonctionnement démocratique, qui serait remis en question.

**Nouvelles CSN: Si le mouvement doit se montrer généreux dans le débat démocratique, quelle peut être la limite au non-ralliement?**

**Gérald Larose:** Il faut être très réaliste et je ne crois pas qu'à la CSN, on développe un quelconque système de «contraintes».



Je pense qu'il y a d'abord à développer collectivement une vigilance pour le respect des trois principes dont on vient de parler, une vigilance constante pour rappeler que la démocratie chez nous n'a rien du formalisme, qu'une fois le processus démocratique réalisé c'est la position du mouvement, la position CSN, qui devient prioritaire. Et cette vigilance doit se développer à partir d'une responsabilité collective.

Cependant, la pratique de la tolérance ne doit pas être l'occasion de verser dans le laxisme. En ce sens: d'un côté, et ça fait partie des rapports humains normaux, il ne faut pas développer un système de répression, de sanction, mais d'un autre côté, on ne peut pas permettre que quelqu'un applique la dis-

sidence systématique ou refuse de participer aux débats.

Cela fait partie des fondements de la CSN, des choses qu'il faut rappeler, et je pense qu'il appartient à la direction de la CSN de le faire en premier lieu.

**Nouvelles CSN: Pour enchaîner sur la CSN, la nature de la CSN, ce qui garantit l'autonomie, c'est aussi l'autonomie des luttes sur des bases syndicales, donc soutenues par le mouvement. C'est une orientation qui comporte un certain nombre de risques et qui, dans l'histoire, a comporté beaucoup de risques pour la CSN. Cette question n'est-elle pas reposée aujourd'hui en fonction de la concertation?**

**Gérald Larose:** Je crois foncièrement que la CSN a toujours grandi à travers l'autonomie des luttes syndicales qui ont

été faites. Mais en même temps, je pense que cela n'a jamais été l'indépendance des luttes, parce que le fonctionnement des groupes en lutte s'est toujours largement collé aux principes de base de la CSN, en vérifiant avec le mouvement les objectifs de la lutte, les capacités de résistance, les stratégies, les tactiques, les perspectives, etc.

C'est d'ailleurs à l'avantage de tous les groupes, le syndicat comme la fédération ou la confédération, de vérifier très démocratiquement à la fois les perspectives et les capacités de mener une lutte.

Il n'est pas question que la CSN ait un quelconque droit de veto, mais en même temps, les syndicats doivent prendre leurs décisions en tenant compte de la nécessité de **l'implication solidaire de tout le mouvement**. Dans ce sens-là, je pense que l'autonomie n'est pas l'indépendance, et que ce n'est pas non plus l'isolement.

L'autonomie, c'est nécessaire, mais il faut que cette autonomie soit solidaire, dans le sens où tu acceptes dans ton autonomie, de te confronter aux autres groupes dans la centrale, pour vérifier tes propres objectifs, mais surtout pour aller chercher l'ensemble de l'appui dont tu as besoin pour mener ta lutte.

**Nouvelles CSN: C'est donc avant tout une question de stratégie?**

**Gérald Larose:** Oui, en grande partie. On a, comme mouvement, à être en mesure de contribuer à l'élaboration de la stratégie, c'est-à-dire à vérifier avec le monde si on va être capable de passer au travers. Mais une fois ceci fait, c'est au syndicat, aux membres, à prendre la décision. Et cette décision, **prise par le syndicat**, c'est ça qui va être **notre décision** comme mouvement. C'est là, à mon avis, tout le caractère autonome du syndicat.

**Nouvelles CSN: Toujours à propos de la centrale, toute cette question de la lutte de pouvoir qui nous est garrochée depuis un bon bout de temps par les grands media, quelle est ta réaction comme président de la CSN?**

**Gérald Larose:** Il y a toujours eu, et il y aura encore des colorations régionales ou sectorielles aux positions de la CSN. Ce qu'il faut dénoncer, c'est que les media aient présenté le point de vue minoritaire comme étant celui de la CSN.

Le plus récent exemple est celui du congrès de la FTPF où le discours d'ouverture a été interprété par le Devoir comme étant en opposition avec le discours de la CSN, ce qui est faux quand on prend la peine de l'écouter.

Je crois qu'il y en a qui ont alimenté les media, et c'est pourquoi il y a une sérieuse mise au point à faire avec certains sur toute cette



question, car **à partir du moment où on traite de la CSN systématiquement à partir de ses points de vue minoritaires, il s'agit d'une entreprise de mystification de la réalité CSN.**

Or, les points de vue minoritaires ont le droit d'exister, puisqu'ils font partie du processus démocratique, mais ils ne sont pas les points de vue de la CSN, les points de vue de la majorité.

Par ailleurs, il est curieux de constater que seule la CSN ait eu à subir ce genre de traitement de la part de certains media, alors que nous avons pourtant toujours pratiqué une politique d'ouverture aux media, basée sur la tolérance et la bonne foi. Ils ont toujours pu assister à nos débats, à nos prises de position majoritaires, ce qu'ils ne peuvent pas faire ailleurs.

Il faut donc qu'en retour existe un minimum de respect pour cette confiance que l'on pratique envers eux.

Il est indéniable que les opérations de discrédit qui ont eu lieu ont affecté nos propres membres. Là-dessus, on a aussi à retrousser nos manches, et il va falloir relever le défi et être d'une

performance extraordinaire pour renverser la vapeur.

**Nouvelles CSN: Alors que la société aspire à une meilleure qualité de vie, quelle attitude la CSN va-t-elle prendre, par rapport à la question de la réduction du temps de travail, par exemple? Au-delà des «dogmes» syndicaux, sommes-nous capables de nous remettre en question, face aux changements technologiques, au rôle des femmes, etc?**

**Gérald Larose:** C'est une question qui est archi-importante, car sur certains sujets, je trouve – même s'il ne faut pas prendre l'expression à la lettre – qu'on est au Moyen-Âge, comme mouvement syndical, et qu'il faut redonner une place aux affaires essentielles.

Par exemple, comme mouvement syndical, je crois qu'on doit répartir

la richesse, mais quelle richesse? Celle qui se monnaie? Y aurait-il des richesses à côté desquelles on passe? La qualité de vie, un milieu sain, un environnement agréable, du temps de loisir, c'est de la richesse aussi. Peut-être que ça ne répond pas aux critères capitalistes de la richesse, mais pour moi, il y a tout un champ sur lequel d'autres se sont questionnés, et particulièrement les femmes, tant les femmes de l'intérieur du mouvement, que celles de l'extérieur.

Il y a des défis dans ces préoccupations qu'il nous faut relever. Le défi de tester notre capacité d'auto-critique. Le défi d'être assez confiantes et confiants pour établir ces débats sur nos propres bases, pour pouvoir poser ces questionnements qui sont aussi

posés par l'idéologie dominante, mais qui les pose alors selon les intérêts de la classe dominante.

Il faut absolument se défaire d'un espèce de complexe qu'on a, qui fait que parce que les patrons ou le gouvernement en parlent, il ne faudrait pas en parler.

Il y a des batailles qu'il va falloir mener rapidement. On n'a pas trois ou quatre ans pour se décider. C'est rapidement qu'il va falloir, par exemple, établir minimale-ment un certain nombre de paramètres stratégiques sur la question des changements technologiques.

Il faut absolument développer une approche syndicale, si on ne veut pas que les changements technologiques ne servent que les visées de la société capitaliste: le profit, la productivité, le contrôle de la main-d'œuvre, le contrôle social.

Le problème c'est pas d'arrêter le progrès, c'est que le progrès serve les travailleurs et les travailleuses. Il faut se battre contre l'introduction de certains types de changements, ceux qui font perdre de l'emploi, qui accroissent le contrôle social, mais par contre, je pense qu'on sera toujours pour des change-



ments technologiques qui vont réduire le temps de travail, la pénibilité des travaux, etc.

Même chose pour la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel. On va avoir à se décider rapidement, et s'il le faut, abandonner ce qui peut sembler être des dogmes; il va falloir débattre globalement de ces questions dans nos lieux de décisions. Les questions d'orientation, les questions de fond, c'est au conseil confédéral qu'elles doivent être débattues, et il va falloir plus que jamais que le conseil confédéral s'empare de ces questions-là.

**Nouvelles CSN: Comment faire le lien entre nos aspirations syndicales, et les aspirations populaires face à ces problèmes, puisqu'ils touchent l'ensemble de la société?**

**Gérald Larose:** Dans les années 60-70, on parlait du «deuxième front». Puis, on a vécu un élargissement du front du travail. Maintenant, il faut aller plus loin que ça. Il faut développer davantage des stratégies syndicales pour porter des questions comme l'environnement, la pollution, la paix, etc.

Prenons la question du nucléaire. Quand on l'étudie de près, on s'aperçoit qu'il n'y a rien comme le développement du nucléaire pour éliminer une quantité absolument impressionnante d'emplois. Il y a et il y

aura toujours la peur apocalyptique de la fin du monde, mais il va falloir aussi s'attarder à la stratégie capitaliste du développement du nucléaire pour s'apercevoir qu'on a des raisons syndicales profondes qui font qu'on est loin d'avoir des intérêts dans le développement de ce type d'énergie, ne serait-ce que sur la question de l'emploi, et qu'au contraire, on doit travailler davantage pour le développement d'énergies nouvelles, parce que c'est producteur d'emplois, parce que c'est moins «siphonneur» des épargnes collectives, parce que c'est plus sûre.

**Nouvelles CSN: Comment va se faire l'éveil aux nouvelles sensibilités qui sont portées par plusieurs dans le mouvement, et plus particulièrement par les femmes?**

**Gérald Larose:** Il faut prendre en compte la réalité telle qu'elle se présente aux yeux de nos membres. Il y a des sensibilités que nos membres ont, qui viennent de leur environnement, des sensibilités auxquelles on ne répond pas toujours.

L'aménagement du temps de travail, le temps partiel, la militance aussi, on ne pourra pas attendre encore deux, trois ans pour trouver des solutions syndicales, surtout dans une période comme celle où on vit, où on assiste à une dévalorisation globale du travail.

Les femmes, particulièrement, veulent débattre très sérieusement de ces questions, elles veulent qu'on trouve, par exemple, des propositions souples pour l'organisation du travail.

La CSN s'adresse aux hommes comme aux femmes. Mais il y a des conditions spécifiques faites aux femmes, et on mérite beaucoup de reproches sur ces questions. C'est à nous de faire les débats dans nos instances, si on ne veut pas que ces débats se fassent ailleurs.

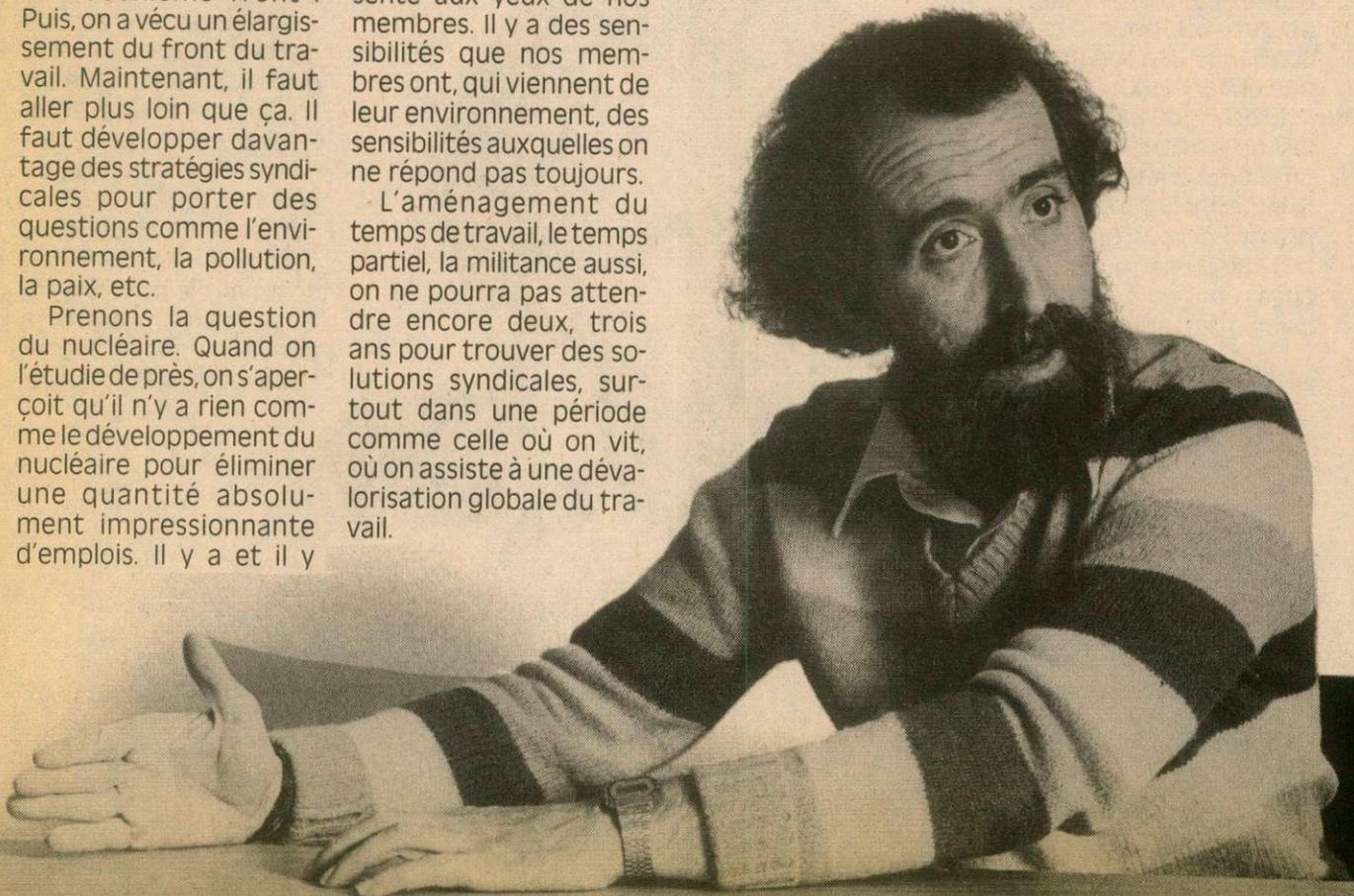
**Nouvelles CSN: Ce que tu dis, n'est-ce pas la preuve qu'il y a sur ces questions un malaise général, peut-être dû au fait que beaucoup de débats n'ont pas été faits?**

**Gérald Larose:** Nous devons être conséquents. Or, il y a des orientations qui ont été minimalement défendues par nos congrès, et auxquelles

on n'a pas entièrement donné suite. Il en va de la question de la condition féminine, comme il en va de la question de la santé sécurité et de la question des négociations nationales.

Il faut, et c'est une urgence, qu'on s'attarde sur ces questions, qu'on y donne des suites. Concernant la condition féminine, il faut aussi que les hommes trouvent leurs intérêts dans cette question, car cela les concerne aussi. Quand je regarde de près la question de la militance syndicale, beaucoup débattue par les femmes, ça m'intéresse d'en discuter pour elles et avec elles, mais aussi pour ma propre condition de militant.

Mais il y a des fois où je me dis qu'il y a juste les femmes pour venir à bout d'un débat comme celui-là; parce qu'on est dans une structure sociale et culturelle qui fait



que, collectivement, on est deuxième, nous les hommes, en terme de préoccupation sur cette question.

**Nouvelles CSN: Maintenant, comment mettre ça en pratique?**

**Gérald Larose:** Il va falloir que le mouvement syndical prenne en compte plus que la survie de ses membres.

Le mouvement syndical est né du besoin de survie des travailleurs et des travailleuses. Ils se sont donnés une arme qui est le regroupement, pour sortir de l'exploitation. Encore aujourd'hui, les syndicats se forment par instinct de survie, pour combattre l'exploitation, l'aliénation, pour pouvoir exister, vivre.

Par contre, après les luttes syndicales, quand les conditions de vie et de travail ont été considérablement améliorées, on assiste souvent à un phénomène de distanciation qui se fait par rapport au mouvement syndical, et cela se vérifie surtout chez ceux et celles qui ont des conditions économiques et de travail qui sont autres que celles de suer à grosses gouttes pour des petits salaires.

La question que ça me pose est la suivante: est-ce qu'on sera seulement un mouvement fait par l'instinct de survie? C'est sûr qu'on sera toujours ça, mais on est aussi autre chose, quand on prend en compte de nouvelles réalités. C'est peut-être pas comme ça que c'est raisonné dans le mouvement, mais ça se développe.

C'est le cas dans les communications, quand on débat et qu'on revendique le droit du public à l'information. C'est le cas aussi dans les affaires sociales, quand on débat et qu'on revendique une véritable politique de la santé.

Ce sont deux exemples. Car les défis qu'on a à relever sont nombreux, y compris et surtout ceux qu'on vient de mentionner: les changements technologiques, le temps de travail, l'avenir des emplois, les conditions des femmes, les

conditions faites à la militance.

**Nouvelles CSN: On est parfois incapables de remettre en question la société productiviste, comment va-t-on faire pour réussir à intégrer ces perceptions nouvelles?**

**Gérald Larose:** Il faut surtout ne pas être gêné, il faut s'interroger, être prêt à mettre «ça» sur la table et en discuter. Je connais des endroits où des travailleurs ont travaillé quatre jours par semaine au lieu de cinq. Et ils n'ont jamais voulu revenir à cinq jours. Ils ont goûté à une richesse qui n'est peut-être pas sur un talon de chèque, et ce fut l'occasion pour certains d'aménager leur vie de façon différente. Il faut en débattre de ces choses-là. Syndicalement.

**Nouvelles CSN: La question des négociations**

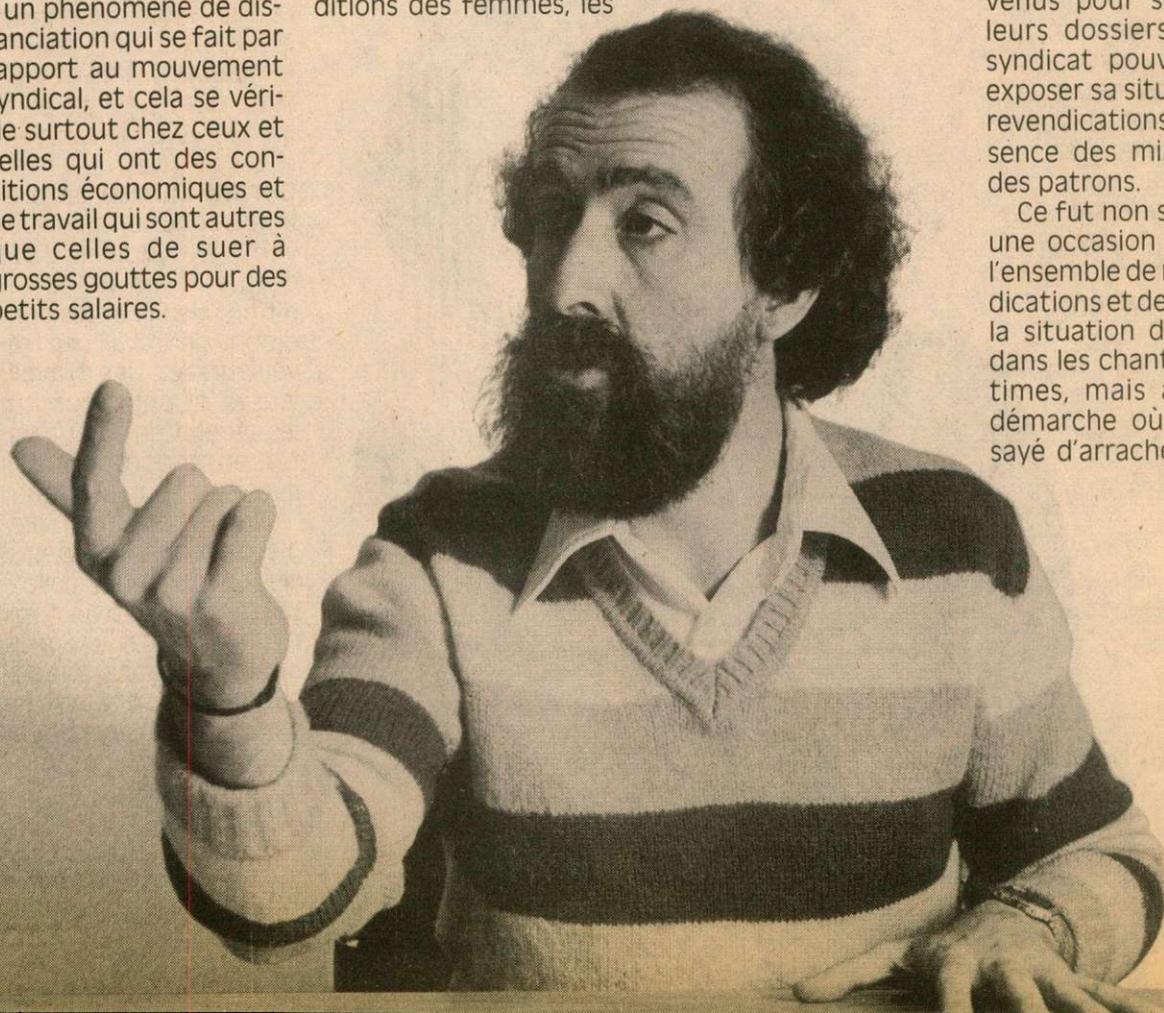
**nationales a suscité beaucoup d'antagonisme dans le mouvement. Comment en-trevois-tu de telles négociations?**

**Gérald Larose:** Au départ, rappelons que le libellé de la décision du congrès parle de négociations «au niveau national», et non de négociations nationales. C'est une nuance que plusieurs ne veulent pas voir, mais qui existe dans la réalité. Allons-y avec un exemple concret: les chantiers maritimes.

Les syndicats de ce secteur se sont réunis, ont mis ensemble leurs revendications, avec l'aide des ressources de la centrale, et ont organisé un colloque, auquel ils ont convoqué ceux qui décident, en ce qui concerne leur secteur économique, en l'occurrence les gouvernements et les patrons de l'industrie.

Les représentants des travailleurs sont intervenus pour soumettre leurs dossiers, chaque syndicat pouvant ainsi exposer sa situation, ses revendications, en présence des ministres et des patrons.

Ce fut non seulement une occasion d'exposer l'ensemble de nos revendications et de dénoncer la situation de l'emploi dans les chantiers maritimes, mais aussi une démarche où on a essayé d'arracher des dé-



cisions qui répondraient à nos revendications.

Ce qu'on vise maintenant, c'est de convoquer les ministres, les fonctionnaires, à un atelier de travail, pour la concrétisation des résolutions qui ont été mises de l'avant par les syndicats des chantiers maritimes lors de ce colloque.

On veut savoir c'est quoi la politique que le gouvernement va adopter face à Petro Canada qui fait construire ses bateaux à l'étranger, face à la Commission canadienne du blé dont le blé est transporté par des bateaux étrangers. On veut savoir quand ils vont doter le pays d'une vraie politique de cabotage qui oblige le transport maritime dans nos eaux par des bateaux construits chez nous, comme ça existe aux États-Unis.

Pour moi, ce sont des revendications d'un secteur qui doivent se négocier au «niveau national», et qui dépassent la négociation des conventions collectives.

**Nouvelles CSN: N'est-ce pas là un cas particulier? Est-ce que ça peut se faire dans d'autres secteurs?**

**Gérald Larose:** On devrait être en mesure de faire ça pour l'ensemble des secteurs.

Prenons un exemple. Il y a un projet qui vient d'être annoncé relativement au reboisement des forêts et qui correspond passablement à nos visées. La FTFP est dans le coup. Et il faut qu'elle y soit pour que tout ça se fasse à nos conditions. Dans ce sens-là, en portant nos revendications au niveau national, on fait notre travail syndical.

En fait, c'est de notre avenir de travailleurs et de travailleuses qu'on discute, dans ce genre de négociations. On est là pour défendre le point de vue des travailleurs et des travailleuses, pour s'occuper de questions dont les patrons et les gouvernements ne s'oc-

cuperaient pas si on ne leur poussait pas dans le dos.

**Nouvelles CSN: Mais le gros problème n'est-il pas la difficulté de faire asseoir les patrons?**

**Gérald Larose:** On fait face à un problème de fond au Québec. C'est que les patrons, les vrais patrons, ceux qui décident et qui paient, sont rarement à ce genre de tables.

On dirait qu'il n'y a que leur «cassette», Ghislain Dufour, qui ne représente rien, qui peut dire n'importe quoi, ce qu'il fait d'ailleurs, qui peut se prononcer sur tout sans que cela n'ait aucune conséquence sur les patrons qu'il est supposé représenter.

Il faut absolument réformer le code du travail, obtenir l'accrédita-

tion multipatronale et un régime de négociation qui force le regroupement des employeurs concernés.

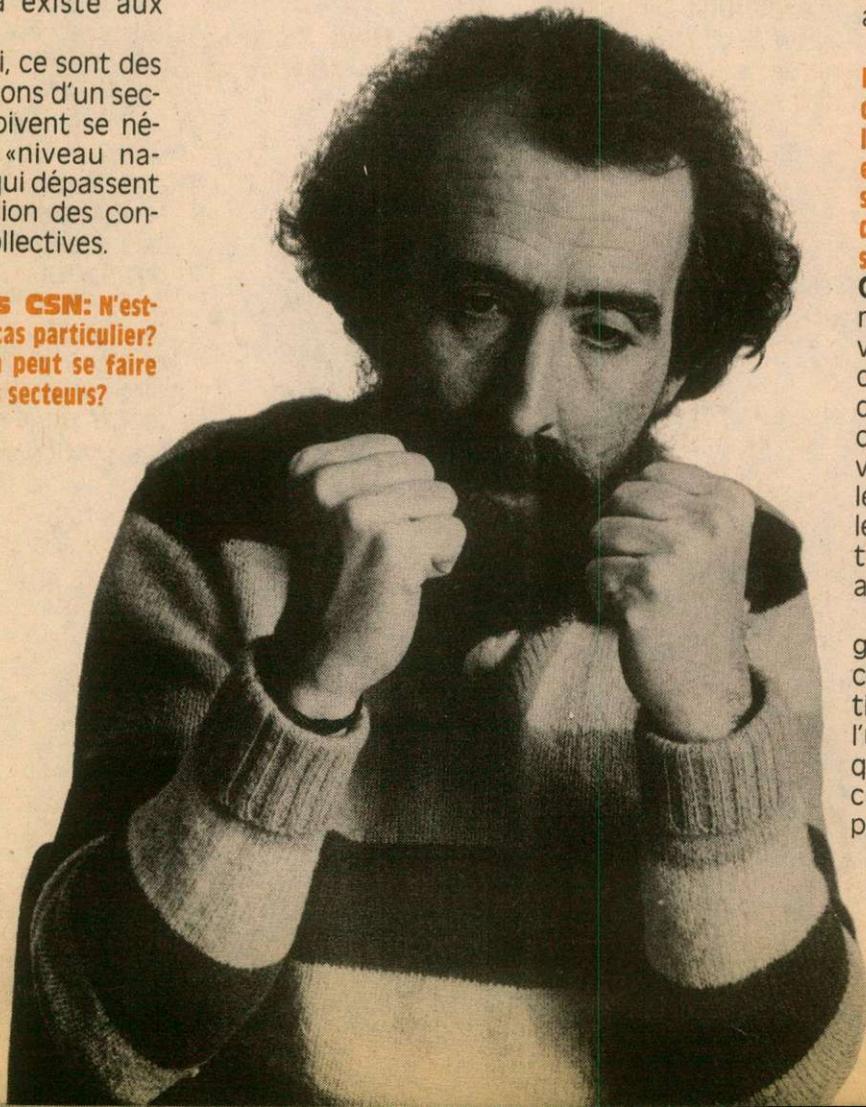
Si on avait effectivement une réforme des régimes de négociations qui nous permettait de nous confronter directement avec le patronat, on ne serait pas dans cette situation un peu mystifiante qui fait jouer au gouvernement un rôle que, de toute façon, il est incapable de jouer.

Si le gouvernement, par exemple, organise un sommet sur l'industrie du meuble, et qu'il invite Ghislain Dufour: c'est de la parade. Mais s'il y avait minimalement obligation du côté des employeurs de se regrouper, avec d'autre part l'accréditation multipatronale, à ce moment, tu entres en rapport direct avec ceux qui décident.

**Nouvelles CSN: Le concept de négociation nationale, ça réfère à des réalités européennes, et tel qu'utilisé ici, cela n'a-t-il pas porté des ambiguïtés et antagonisé des positions?**

**Gérald Larose:** La première fonction du mouvement syndical, c'est d'améliorer les conditions de vie et les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses, et pour réussir à les améliorer, il faut entrer en rapport de forces avec ceux qui décident.

Notre terrain privilégié, c'est quand tu négocies ta convention collective avec le patron dans l'usine. Mais il y a plus que ça. Notre préoccupation doit aussi se porter sur le développe-



ment, sur l'avenir de notre secteur économique, et sur l'avenir des emplois. Et il y a aussi le gouvernement qui, sur certaines questions, est un intervenant.

Il ne faut pas perdre l'idée que la construction de notre rapport de force global se fait aussi dans un environnement.

Cela nous force, comme centrale syndicale à être dans le «trafic» de la lutte contre l'idéologie dominante, à occuper le terrain en fonction de nos objectifs.

D'où l'importance d'être rigoureux, d'établir notre crédibilité, de montrer nos alternatives, d'être capables d'argumenter sérieusement, de convaincre l'opinion publique, de lui faire comprendre les réalités telles qu'elles se présentent.

Je crois en l'intelligence du monde. C'est avec eux qu'on a fait nos plus belles batailles. Et c'est avec eux, et non contre eux, qu'on va encore faire nos batailles.

### **Nouvelles CSN: Comment entrevois-tu toute la question de l'unité syndicale?**

**Gérald Larose:** En premier lieu, il faut reconnaître que la CSN est une organisation syndicale

originale, tant par sa composition, son histoire, son fonctionnement, que par les instruments qu'elle s'est donnés. Je dirais, sans chauvinisme, que la CSN est la véritable centrale, qui par l'ensemble de son fonctionnement et de ses ressources, se met à la disposition de l'ensemble de la classe ouvrière québécoise.

Je dirais alors qu'il nous faut avoir une conception généreuse, mais pas naïve, du travail inter-centrales, qu'il nous faut travailler à ce niveau sans arrière-pensée, mais tout en étant conscients de nos particularités.

Par contre, en ce qui concerne les syndicats indépendants, on n'a pas à faire «naître» le syndicalisme indépendant, on doit plutôt le confronter à ses propres faiblesses.

### **Nouvelles CSN: Comment entrevois-tu l'élargissement de nos luttes syndicales?**

**Gérald Larose:** La CSN a toujours cherché à répondre aux aspirations populaires. C'est, au fond, une des rares organisations qui soit au service du peuple. D'ailleurs, notre histoire démontre que c'est le peuple qui s'est donné la CSN.

On se doit donc d'être une alternative, un lieu où l'espoir est nourri, un rempart pour les moins favorisés, à qui on fait des conditions de dépendance économique et politique telles qu'effectivement ils se sentent démunis. Les conditions doivent donc exister pour qu'ils puissent nourrir une véritable confiance dans la CSN.

La CSN doit donc défendre les acquis du peuple québécois, puisque nous sommes avant tout des gens du peuple. Ces acquis, ce sont entre autres, les services à la population, les prestations du bien-être so-

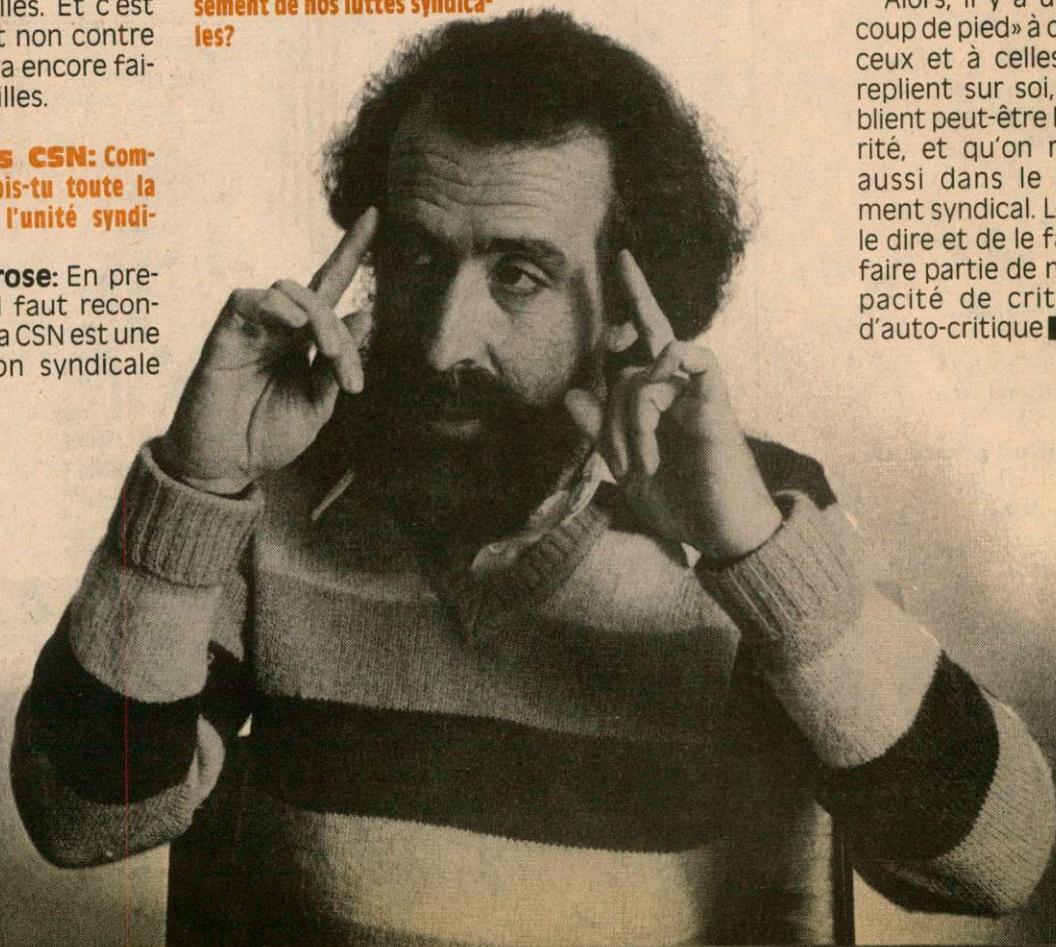
cial, l'accès aux soins de la santé, l'aide juridique, les droits sociaux, le droit à une instruction de qualité.

Dans ce sens, nous devons être non seulement le porte-parole, mais aussi le mandataire de ceux et celles qui ne sont pas organisé-e-s. Et à ce titre, nous devons être d'une ouverture, d'une accessibilité telle, que tous et toutes soient à l'aise et partagent l'enthousiasme.

Il en va de notre rapport de force global, et aussi du sens profond de notre appartenance à la CSN. Et tout le monde a un rôle à jouer dans ça.

C'est pourquoi, quand on a mené des luttes, réussi à faire des gains, il ne faut pas oublier que cela a souvent été possible grâce à la solidarité des autres, il faut donc à son tour être disponibles pour permettre aux autres de mener leurs propres luttes.

Alors, il y a un «petit coup de pied» à donner à ceux et à celles qui se replient sur soi, qui oublient peut-être la solidarité, et qu'on retrouve aussi dans le mouvement syndical. Le fait de le dire et de le faire doit faire partie de notre capacité de critique et d'auto-critique ■



NOUVELLES CSN

200<sup>e</sup>  
NUMÉRO

*Ce numéro est le 200<sup>e</sup> de Nouvelles CSN. En plus d'une entrevue exclusive avec le président de la CSN, Gérald Larose, vous trouverez une «réflexion imagée» sur l'information, un reportage sur le rapport de la commission Beaudry, qui a fait enquête sur tout ce qui touche la santé-sécurité à l'usine Expro de Valleyfield, les petites nouvelles, etc. En tout, 24 pages d'informations syndicales.*

*ont collaboré  
à ce numéro*

**Rédaction**

Jean-Noël Bilodeau  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Henri Jalbert  
Jean-Pierre Paré  
Edith Pariseau  
Michel Rioux

**Photographie**

Diffusion Alpha  
Louise de Grosbois  
Pierre Gauvin Evrard  
Archives CSN

**conception graphique**

Jean Gladu/Tricycle

**composition**

Tricycle Compo

**impression**

Interlitho

**distribution**

l'équipe de distribution de  
la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

## Règlement au Château de l'aéroport

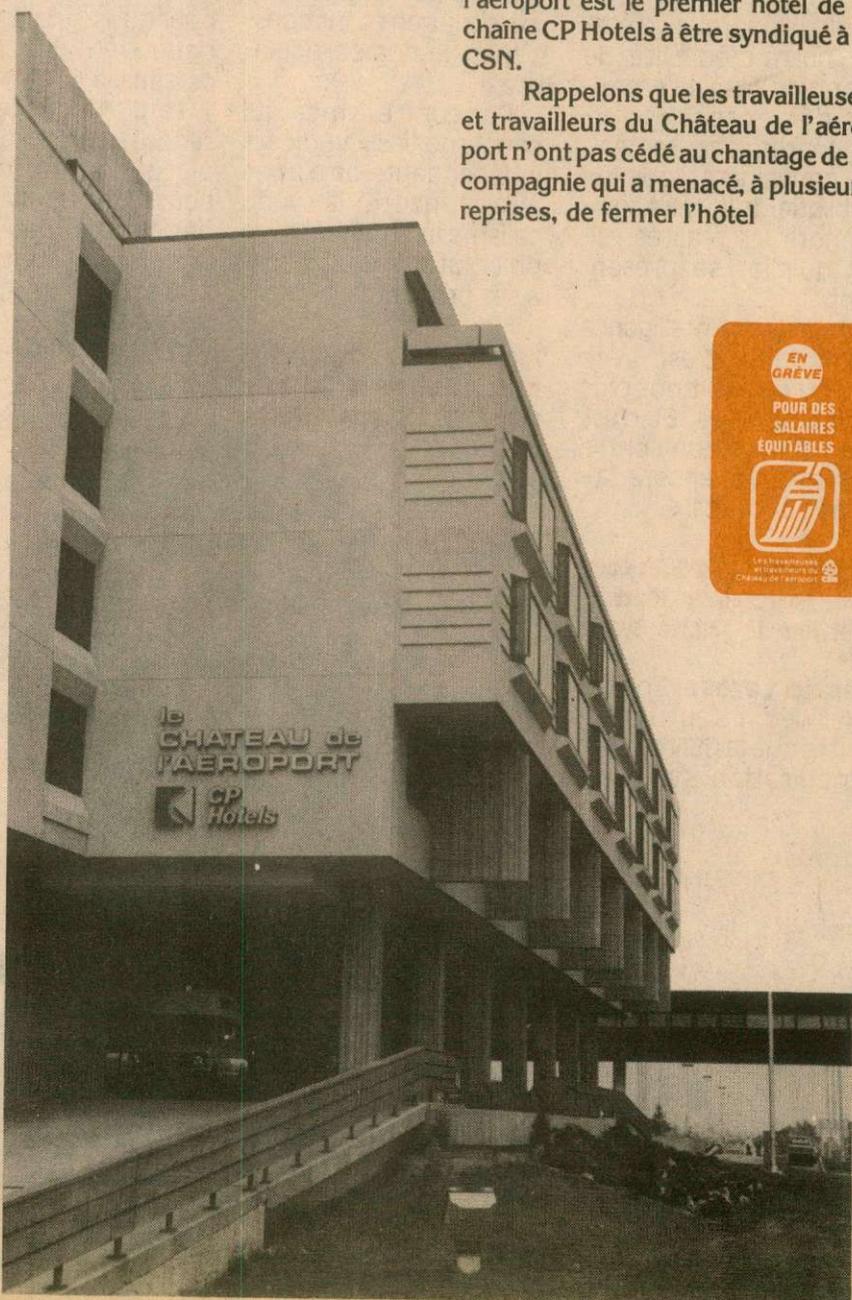
Les travailleuses et travailleurs de l'hôtel Château de l'Aéroport, à Mirabel, ont accepté la recommandation de l'exécutif sur l'entente de principe négociée sur la base de la parité salariale avec le Château Champlain, objectif maintenu par le syndicat depuis le début de cette grève qui durait depuis plus de 11 mois.

L'objectif a été finalement atteint par cette entente. Pour pallier

au peu de différence salariale qui manquait, d'autres clauses à incidence monétaire ont été améliorées: jours de maladie, assurances, congés sociaux, congés fériés, etc.

Les travailleuses et travailleurs toucheront donc une rétroactivité de .90 cents l'heure à partir d'avril 1982, en plus d'augmentations de 35 cents l'heure à partir du 21 avril 1983, 5% le 1<sup>er</sup> janvier 1984, et 6% le 21 avril 1985. Le Château de l'aéroport est le premier hôtel de la chaîne CP Hotels à être syndiqué à la CSN.

Rappelons que les travailleuses et travailleurs du Château de l'aéroport n'ont pas cédé au chantage de la compagnie qui a menacé, à plusieurs reprises, de fermer l'hôtel



# LES PROCÈS SONT COMMENCÉS

Les procès pour violation de la loi 111, celle qui a mis fin aux grèves de l'enseignement l'hiver dernier, ont commencé le 21 novembre devant la cour des sessions de la paix, à Québec. Jusqu'à présent, 150 poursuites ont été intentées en vertu de cette loi, et la défense procédera par six causes-types, soit celles impliquant:

- le Syndicat des enseignants du Cégep Lévis-Lauzon (FNEEQ-CSN)
- le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'enseignement de Louis-Frédéric (CEQ)
- La Centrale de l'enseignement du Québec
- Eastern Quebec Teachers Association (APEP)
- Jean-Jacques Pelletier, officier syndical local (CSN)
- Yvon Charbonneau, président de la CEQ

La FNEEQ-CSN, la CEQ, de même que les associations d'en-

seignant-e-s anglophones APEP et APEC présentent une défense commune, basée sur l'argumentation suivante: la loi 111 n'aurait pas été adoptée s'il n'y avait eu auparavant la loi 70 prolongeant les conventions collectives de trois mois et la loi 105 décrétant les conditions de travail. Or puisque les lois 70 et 105 ont été déclarées inconstitutionnelles, la loi 111 devient donc nulle, de même que les poursuites auxquelles elle a donné lieu. De plus, la loi 111 crée des infractions de nature criminelle, ce qui est un pouvoir qui appartient au fédéral.

Le fait que le gouvernement ait adopté une autre loi pour corriger l'inconstitutionnalité des lois 70 et 105 ne change pas l'argumentation, puisqu'en vertu de l'article 37 de la Charte québécoise des droits et libertés, nul ne peut être condamné pour une action qui ne constituait pas une violation à la loi au moment où elle a été posée. Si donc les lois

70 et 105 n'existaient pas constitutionnellement au moment des grèves de l'enseignement, la loi 111 n'a pas lieu d'exister non plus que les poursuites auxquelles elle a donné lieu.

Cette argumentation s'applique également aux quelque 35,000 poursuites intentées pour grève illégale en violation des lois 70 et 105, puisque ces lois, qui avaient reporté le droit de grève en prolongeant les conventions collectives et en décrétant les conditions de travail, n'existaient pas constitutionnellement au moment de la grève du front commun l'hiver dernier.

Rappelons que l'inconstitutionnalité de ces lois a été établie en première instance par le juge Dutil à l'occasion de deux causes-type soumises au printemps 1983. L'appel du gouvernement dans ces causes devrait normalement être entendu au printemps 1984.



# VICTOIRE SYNDICALE À EXPRO

Au cours d'un entretien avec Nouvelles CSN, le responsable de l'information du syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN), Marc Laviolette, nous a mentionné que le document de quelque 363 pages déposé par la commission Beaudry reprend quelque 80% des revendications en santé-sécurité qui sont défendues depuis plusieurs années par le syndicat.

En effet, selon le rapport Beaudry, Expro devrait organiser:

1. la ventilation à la source de l'éther et des vapeurs nitreuses, notamment au bâtiment 108, où Michel Bernier a trouvé la mort en janvier 1983.

2. L'isolation des travailleurs des poudres dangereuses. Les travailleurs ne devraient plus être en contact direct avec des poudres: rappelons qu'en août 1980, l'explosion du séchoir à poudre

280 s'est soldée par la mort de trois travailleurs et la mise à pied de deux cents autres.

3. L'entretien de l'équipement et de la machinerie, c'est-à-dire voir à la prévention, prévenir plutôt que de réparer les appareils une fois qu'ils sont défectueux.

4. Une étude scientifique sur les effets des produits chimiques et des solvants sur l'état de santé des travailleurs.

5. la réduction des quotas de production.

6. L'installation de systèmes d'alarmes, afin de détecter les vapeurs nitreuses, et d'avertir les travailleurs de la présence d'agents toxiques.

Le 8 novembre dernier, le ministre du Travail, Reynald Fréchette, a annoncé la formation d'un comité inter-ministériel visant à mettre en application les recommandations de la Commission d'enquête sur les conditions de santé et de sécurité qui prévalent à l'usine de produits chimiques Expro, de Valleyfield.

Le rapport de la commission Beaudry (du nom de son président René Beaudry) propose que cette compagnie de produits chimiques (fabrication d'explosifs) injecte quelque \$15 millions d'ici 1987 afin «d'éviter la répétition d'événements regrettables et instaurer un régime de santé-sécurité pour les travailleurs».

Le ministre a toutefois garanti à cette entreprise des subventions de toutes sortes, afin de pouvoir mettre en branle ce programme.

## CSST et Contremaîtres

Par ailleurs, le rapport Beaudry dénonce le laxisme de la Commission de santé sécurité au travail (CSST),

et insiste pour que cet organisme fasse respecter ses propres délais lorsqu'elle avance des moyens correcteurs dans l'entreprise. La commission Beaudry a éga-

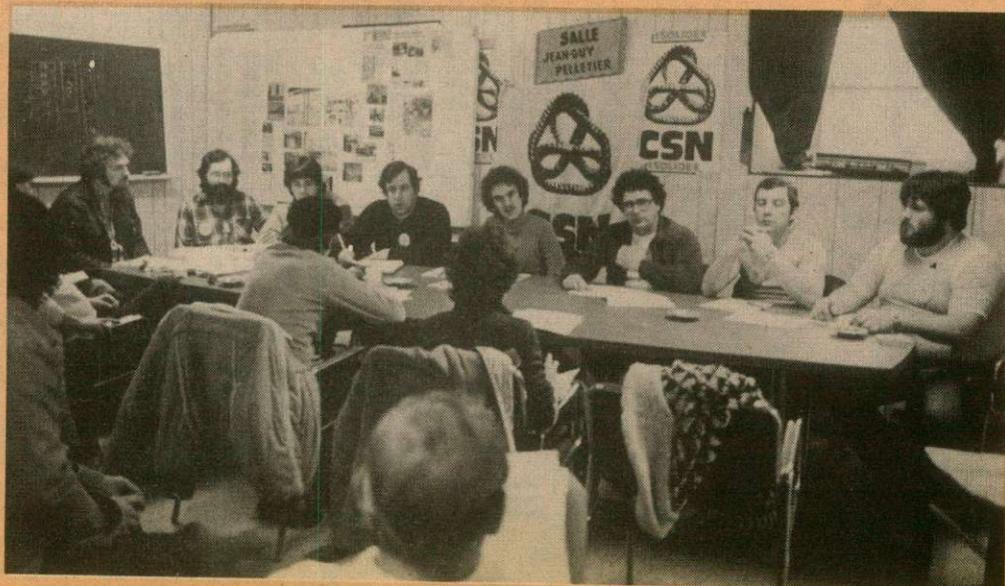
lement noté un manque de formation, voire l'incompétence de certains contremaîtres.

## Le syndicat et la loi 17

Par ailleurs, le responsable à l'information du syndicat CSN d'Expro note que la commission Beaudry reproche au syndicat de s'opposer à l'application de la loi 17 en matière de santé, sécurité. À cet égard, Marc Laviolette mentionne: «Ce n'est pas qu'on respecte pas la loi 17; au contraire, en vertu des articles 4 et 5 de cette même loi, on vise à avoir une convention supérieure à la loi 17».

Une commission d'enquête gouvernementale qui effectue des recommandations qui vont dans le sens des revendications syndicales, qui blâme la CSST, qui épargne le syndicat, etc... Il y a de quoi se poser des questions. Mais faut-il se surprendre d'un tel jugement?

Selon Marc Laviolette, un tel résultat est imputable à la somme des faits con-



Des travailleurs d'Expro en réunion syndicale

crets mis en preuves par le syndicat, lors des audiences de la commission.

Pour lui, toutes les preuves, nombreuses et appuyées scientifiquement, qui furent amenées ont forcé la commission à tenir compte des revendications syndicales.

### Et l'avenir?

Si le rapport de la commission Beaudry est considéré comme une victoire syndicale après plusieurs années de lutte, la bataille n'est pas pour autant terminée.

Les syndiqués d'Expro, d'expliquer Marc Laviolette, devront voir, par le biais du comité paritaire de santé sécurité, à ce que le «pro-

gramme» énoncé dans le rapport Beaudry soit appliqué à la lettre.

Par ailleurs, «le défi qui se pose maintenant, c'est celui des changements technologiques».

En effet, le plan de modernisation suggéré à Expro servira à qui? À la compagnie qui, grâce à un équipement plus adéquat, pourra produire plus avec moins d'employé-e-s? Ou aux travailleurs qui pourront désormais obtenir des conditions de travail plus sécuritaires, des semaines de travail réduites, des stages de formation payés par l'employeur pour s'adapter aux nouvelles technologies? C'est à surveiller de près.

## Le travail ne doit plus tuer et rendre malade

### Historique

*La Commission d'enquête publique concernant les conditions de santé-sécurité à l'usine Expro n'est pas tombée du ciel. Loin de là! Voilà plusieurs années, à la suite d'accidents graves, souvent mortels, et de mises à pied massives que le Syndicat CSN d'Expro la demandait, l'exigeait.*

*À la suite de nombreux accidents mortels, quatre en trois ans, et notamment de celui de Michel Bernier, le 13 janvier 1983, et de nombreux cas d'intoxication, (près d'une quarantaine de cas en quelques semaines) le ministère du Travail s'est finalement décidé et a autorisé une enquête publique sur les conditions de santé-sécurité prévalant à l'usine de produits chimiques de Valleyfield.*

### Portrait de la compagnie

*Depuis 1982, Expro est la propriété d'un groupe d'affaires composé de Welland Chemicals Limited, de Mississauga, Ontario, de Dafina Holding Limited de Toronto, et dans une moindre partie de la C.I.L.*

*Pour les prochaines années Expro prévoit que ses ventes passeront de \$43 millions à \$80 millions. Quant à ses profits pour la prochaine année ils devraient atteindre \$1.5 million.*



## POUR UNE POLITIQUE DE CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ



La CSN a participé à la fin octobre à un colloque organisé par le Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration du Canada sur le congé-éducation payé. Réunis pendant deux jours avec d'autres représentants du mouvement syndical canadien, les délégués CSN ont pu travailler à l'élaboration de vues communes du mouvement syndical sur cette question.

Une politique de congé-éducation payé consiste à permettre à tous les travailleurs avec ou sans emploi de combler avec une compensation financière adéquate leurs besoins en formation. Cette politique doit couvrir un éventail de besoins large:

- la formation à tous les niveaux
- l'éducation générale, sociale ou civique
- l'éducation syndicale

Telle est la portée du congé éducation payé tel qu'on le retrouve dans la convention 140 de l'Organisation internationale du travail et à laquelle adhère le mouvement syndical.

Cette convention a été adoptée en 1974 et à ce jour le Canada ne l'a pas encore signée. La juridiction des provinces en matière d'éducation constitue un des motifs du refus de signer cette convention.

La CSN et les autres organisations syndicales croient qu'il doit y avoir effectivement respect de ces juridictions mais que cela n'empêche pas le fédéral de signer la convention et d'agir à l'intérieur de sa juridiction. Le fédéral peut jouer un rôle de leadership sur cette question.

Les mécanismes principaux d'une telle politique doivent être d'abord une « banque de l'éducation » qui permettrait à tous les travailleuses et travailleurs qui n'ont pas une douzième année d'aller compléter cette douzième année. De plus, tous les travailleurs et travailleuses auraient droit à au moins une année complète de formation dans le domaine de leur choix qu'il soit ou non relié à leur emploi.

Pour la formation professionnelle, une caisse serait constituée à partir des cotisations des employeurs. Les fonds seraient redistribués aux employeurs selon la formation qu'ils dispenseraient dans leur entreprise. Cela permettrait de répartir également les coûts de cette formation dont tous profitent actuellement sans nécessairement y contribuer.

De plus, les gouvernements s'engageront à fournir sur une base **statutaire** aux organisations syndicales des fonds pour la formation syndicale. L'attribution de ces fonds ne doit pas être conditionnelle et le contrôle de la formation doit être strictement syndical.

Dans un monde de changements de plus en plus rapide, une telle politique est essentielle. Les travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi doivent avoir accès à la formation générale ou professionnelle qui permette non seulement de s'adapter à un emploi à court terme mais surtout qui permette de disposer de plus de choix dans cette société.



NUMÉRO

**REMUE-MÉNAGE**  
MAY 82 25 3  
CSN  
1982 25 3  
LES 25 ANS DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PAPIER

**INFORMAC**  
OCT 82  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS D'INFORMAC  
VOL. 3, NOS. 1-4

**INFORMATUCK**  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU YUKON TERRIT. CSN PTFP-1  
BULLETIN D'INFORMATION  
Vol. 1, No. 2  
Janvier 1983

**L'Equipier**  
CSN  
203, Boulevard  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'HOTEL & SAISONS

**Le Travailleur Laurentien**  
CSN  
Journal d'Information du Syndicat National des Laurentiens (S.N.L.) Octobre 1981  
VOL. 1, NO. 1 - JANVIER 1982

**FSMMP-CCSN LE FER DE LANCE**  
Fédération des travailleurs des mines de la métallurgie et des produits chimiques (FSMMP-CCSN)  
Vol. 1, No. 1  
1982

**CONSEIL L'INTERPRETE syndical**  
CSN  
NOVEMBRE 1982

**\*\* LE TITAN \*\***  
JOURNAL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN PRODUITS CHIMIQUES DE VALENZOS  
Vol. 1, No. 1  
1982

**La Riposte!**  
FRS CSN  
Vol. 1, No. 1  
1982

**LE CHAINON**  
Alcan-Shawinigan  
CSN

**LE GERCELE DE LA TERREUR**  
JOURNAL D'INFORMATION DES TRAVAILLEURS (GÉRI) DE BELL MONTY  
Vol. 1, No. 1

**CONTACT**  
CSN  
VOL. 1, NO. 5  
INDEX  
DECEMBER 1981

**SYNDIMAG**  
LE JOURNAL DE LA RÉALITÉ SYNDICALE (CSFT...)  
**Le Foraineur**  
VOL. 1, NO. 1  
1982

**LE CHAÎNON**  
Journal du Syndicat des employés à l'heure (chantier) de Marine Industrie (CSN)  
CSN

**LE TRAIT D'UNION**  
vol. 2 no. 7 mars 83

Il y a aussi les journaux des conseils centraux, des fédérations, des syndicats locaux...

**papajak**  
CSN  
NOUVEAU  
FEBRIER

**NOUVELLES SANTÉ AU TRAVAIL**  
CSN  
Septembre 1981

**LOTO-DEFENSE**  
VOL. 2 no. 2 8 mars/83  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LOTO-QUÉBEC  
CSN

**AU BOUTE**  
JOURNAL DES TRAVAILLEURS DE LA C.S.L.V.A.  
VOL. 1, NO. 1  
18 novembre 1981

**Globule**  
Journal du syndicat des employés du Pavillon Chabrois-Boyer Inc.  
CSN

**le travailleur**  
CSN  
Publié par la Fédération des travailleurs du papier et de la livre (F.T.P.)  
Septembre 1981

**LE TEMPS PARTIEL**  
LE MOIS DES EMPLOYES  
CSN

**Le pont**  
F.A.S.P. Pont Champlain  
vol. 1, no. 1  
décembre 1982

**EN GREVE**  
COMITÉ DE SOLIDARITÉ DES CHEVÈRES  
VOL. 1, NO. 1  
FEBRUER 1981  
SYNDICAT DES EMPLOYÉS HEC-CSN  
CSN

**TOUS ENSEMBLE**  
Journal de Solidarité de Tous les syndicats CSN du Groupe SICO  
VOLUME 2, NO. 4  
JUILLET 83

**L'INTER**  
VOL. II, no 2  
JUN 83

**plus d'une**  
comité condition féminine  
Les femmes ont toujours travaillé...  
mais pour les temps...  
à l'extérieur, au foyer...

**BABILLARD**  
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE KRUGER LASALLE  
VOL. 6, NO. 2

**LE NOUVEAU CANARD**  
syndicat général du cinéma et de la télévision (radio-canada)(CSN)  
VOL. 1, SEPTEMBRE 1981

**LE PRESOIR**  
JOURNAL DE SOLIDARITÉ DES EMPLOYÉS DE FIDUC INC.  
VOL. 2 - NO. 11 - MARS 1983  
négociations

**L'ÉLAN DES TRAVAILLEURS**  
Septembre 81  
numéro spécial  
MAGAZIN D'INFORMATION DU CONSEIL CENTRAL LABOURER (C.C.L.)

**BULLETIN**  
spécial  
MON

**info FPSCQ**  
Congrès de la FPSCQ, 15 et 16 Juin 1982

**LE LIEN**  
JOURNAL DES TRAVAILLEURS (GÉRI) DU C.S.R.C.-S.  
27 mai, 1982

**LA RIPOSTE**  
FNEQ SEFCR CSN  
Journal du Syndicat des enseignants et des enseignants du Collège de Pierrefonds  
VOL. 2, NO. 1, OCTOBRE 1981

**DÉMARRONS DF en FORCE**  
CSN

**unité ouvrière**  
VOL. 10, NO. 1 • janvier-février 1983  
JOURNAL DU CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL • CSN

**unité ouvrière**  
MON  
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX  
CSN

**Le Bâtisseur**  
Publié par la CSN-Construction  
1901, De l'Industrie, Montréal  
CSN

**LE MILITANT**  
CSN  
1983

**LA DÉPÊCHE**  
REVUE DE LA FÉDÉRATION FONDATIONNALE DES COMMUNES PÉRIODIQUES  
JUN-JUILLET 1983 VOL. 2, NO. 3

**L'EXPRESS**  
Journal des Syndicats de la Commission de transport de Laval (CSN)  
Volume 1 - Numéro 1 - 4 novembre 1983  
CSN

**smeko**  
JOURNAL DU SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE KRUGER  
VOL. 1, NO. 1  
1982

**L'Étincelle L'EXPLOSIIF**  
Journal du Syndicat National des produits chimiques de Valleyfield (CSN)

le syndicat des travailleuses(ouses) du c.l.s.c. pierrefonds (c.s.n.)  
volume 1 numero 2  
Fevrier '82  
**LE MAILLON**

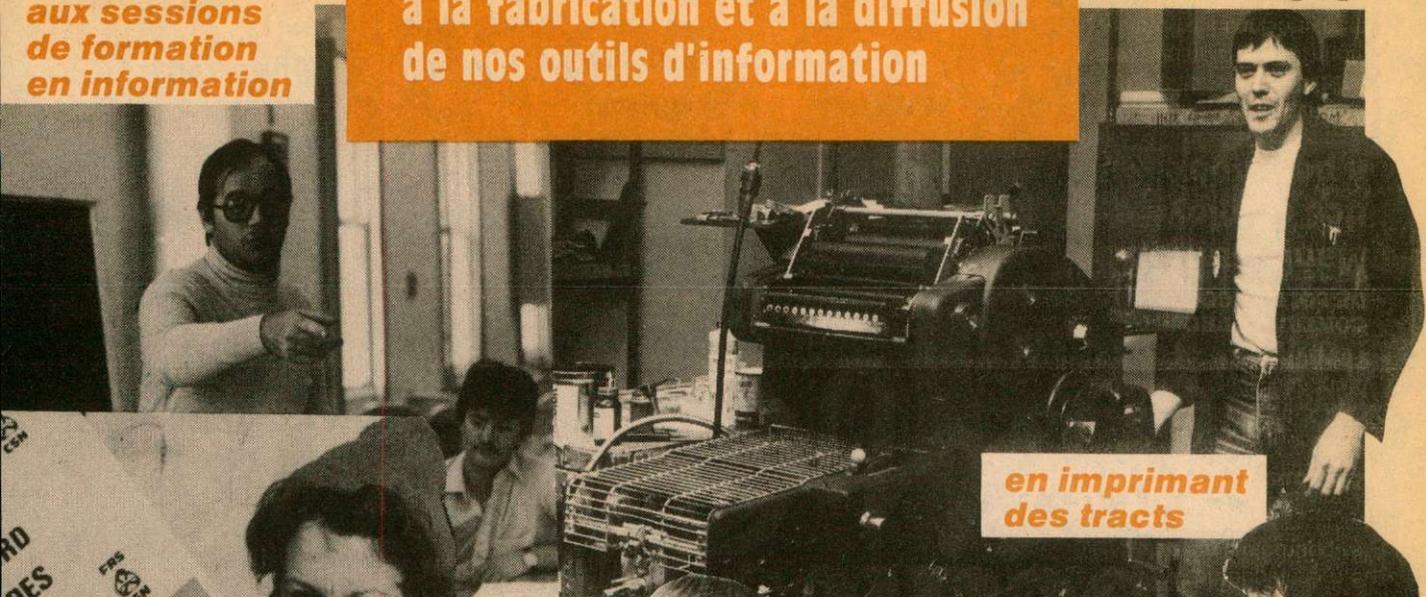
**Le Quadrant**  
Syndicat National des employés de l'hôtel Charles de Ruyne  
Vol. 1, No. 3  
Février 82  
**INFORMATIONS AFFAIRES SOCIALES**  
FRS CSN  
OCTOBRE 1981

**le forestier**  
Journal du syndicat des travailleurs en forêt de la province québécoise  
**INFO-FNEEQ**  
Publié par la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec  
VOL. 2, NO. 2  
Février 1982

**BULLETIN D'INFORMATION**  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS (EUSES) DE H.B. FULLER  
vol. 1, no. 1  
octobre 1980  
**SENTINELLE**  
Journal du syndicat des employés de Brown Boveri  
1981

**en participant  
aux sessions  
de formation  
en information**

**et ceux et celles qui participent  
à la fabrication et à la diffusion  
de nos outils d'information**



**en imprimant  
des tracts**



**en descendant dans les rues  
pour revendiquer, distribuer  
des tracts**



**en maintenant quotidiennement la liaison interne  
dans tous les conseils centraux par télex**

**Les employé-e-s  
à pourboire et  
LA LOI DE L'IMPÔT**



**en distribuant  
les publications de la CSN**



**en fabriquant  
des affiches,**



**S'organiser pour ne pas  
se faire organiser**



**en appuyant  
quotidiennement  
ceux et celles  
qui veulent se syndiquer**



*«L'information syndicale, c'est important, pour faire connaître et dénoncer les vraies conditions de vie des travailleurs et travailleuses. Nouvelles CSN y contribue, et c'est un outil de solidarité».*

**- Luis Alfaro**  
travailleur de la construction

*«Il faut être capable de saisir exactement ce dont les gens ont besoin à la base, et les informer le plus rapidement possible pour contrer l'information dominante. Il faut chercher à être encore plus efficace pour faire comprendre notre point de vue sur nos bases syndicales».*

**- Denise Laroche**  
membre du syndicat des sans emploi



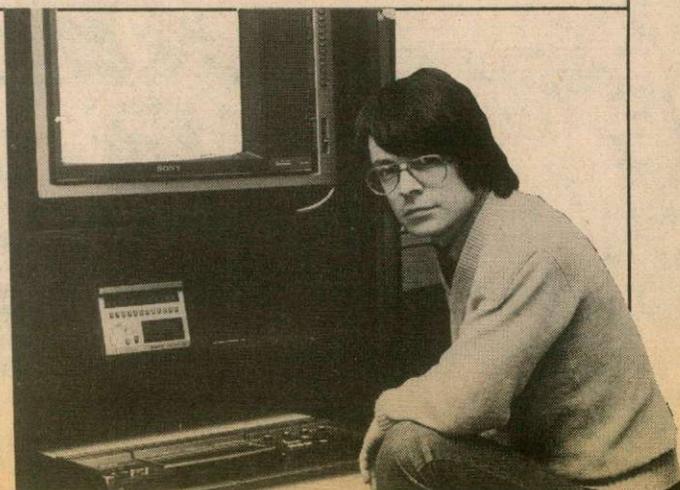
*«Il faut utiliser davantage l'information dans notre vie syndicale. Et dans nos publications, plus on va faire parler le monde ordinaire, sur leurs réalités, leurs préoccupations, plus on va se reconnaître».*

**- Catherine Loumède**  
préposée aux bénéficiaires



*«L'information, c'est nécessaire. C'est un outil extrêmement important pour soutenir nos luttes. Il faut se donner les moyens pour développer encore davantage l'information syndicale et populaire».*

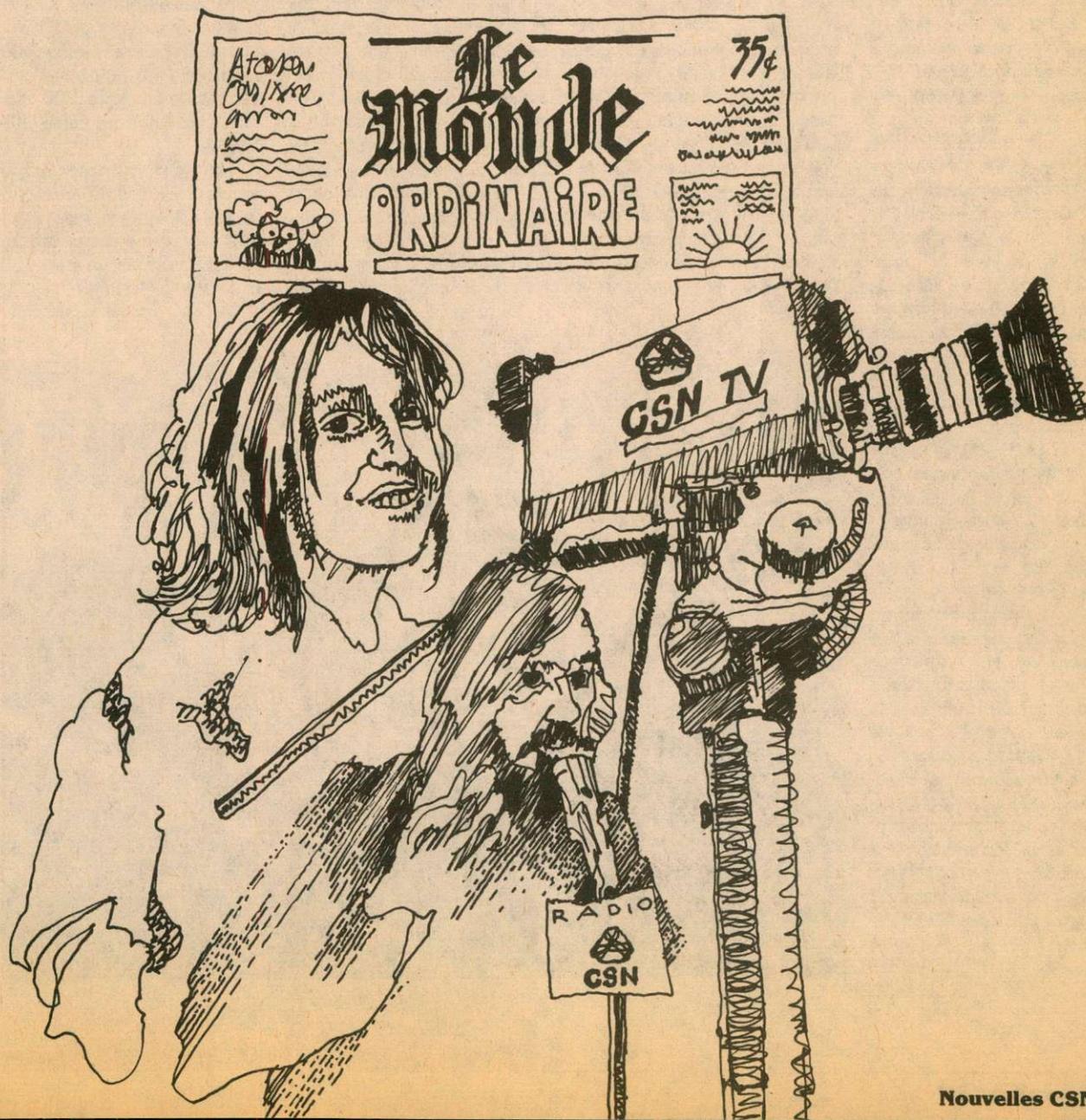
**- Pierre Lanouette**  
employé de soutien de CÉGEP  
et secrétaire de la FESP



Comme aujourd'hui c'est par la multiplication des petits journaux syndicaux qu'on fait contrepoids aux énormes machines de l'information commerciale, peut-on demain donner encore plus de poids à notre point de vue en multipliant les vidéos sur nos grèves, par exemple, ou sur nos conditions de travail, ou sur nos débats et nos aspirations?

Peut-on envisager demain de mettre en onde des «Radio-CSN» dans nos locaux syndicaux, ou encore obtenir des droits sur un canal de télévision?

Peut-on aussi entrevoir qu'avec les autres organisations syndicales et populaires, nous puissions mettre sur pied et faire vivre un journal à large audience qui pourrait contester les média commerciaux sur leur propre terrain?



# petites nouvelles

**CONTRE LE PROJET  
DE LOI MARCOUX**

## **Manifestation des employé-e-s à pourboire**

Environ 500 employé-e-s à pourboires de la région de Montréal ont manifesté mardi dernier devant les bureaux du ministre du Revenu Alain Marcoux contre le projet de loi que celui-ci vient de déposer à l'Assemblée nationale sur la taxation des pourboires.

Organisée conjointement par l'Association des gens à pourboire et la CSN, la manifestation visait à faire connaître le mécontentement généralisé qu'inspire le projet de loi Marcoux dans le milieu.

Les employé-e-s à pourboire considèrent en effet que la mécanique de taxation sur les pourboires mise de l'avant par le gouvernement fait preuve d'une très grande ignorance des réalités du milieu et des conditions de travail déplorable qui prévalent généralement dans la restauration.

Entre autres, ils estiment que cette loi aura pour effet que bon nombre d'entre eux paieront de l'impôt sur un revenu plus élevé que ce qu'ils auront réellement touché, alors que d'autres subiront des pressions de leur employeur pour ne pas déclarer tous leurs revenus afin de minimiser la cotisation patronale aux régimes d'avantages sociaux.

«C'est une loi qui nous placera en situation de confrontation permanente avec nos employeurs sur les montants à déclarer où à ne pas déclarer, et on sait qui a le gros bout du bâton dans de telles situations lorsqu'on n'est pas syndiqué», disent-ils.

De plus, les employé-e-s à pourboire accusent le ministre Marcoux d'avoir fait preuve d'irresponsabilité en présentant son projet de loi, par lequel il ira chercher \$47 millions dans leurs poches, sans s'être assuré au préalable que son homologue fédéral ajuste leurs prestations d'assurance-chômage en conséquence. Ce qui fait que dès janvier 1984, les serveurs et serveuses verront leur revenu net diminuer considérablement mais leurs prestations d'assurance-chômage demeureront au niveau actuel (\$40 à \$50 par semaine) s'ils

perdent leur emploi ou si elles le quittent, ce qui est fréquent dans ce milieu.

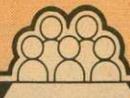
Un télégramme comportant plus de 1,000 signatures envoyé au ministre Marcoux souligne que son projet de loi ne répond «ni au critère d'équité fiscale, ni à celui d'équité sociale» promis par le ministre en commission parlementaire. Les employé-e-s à pourboire lui demandent donc de faire marche arrière et d'adopter la seule formule qui puisse régler la situation d'injustice dont ils sont victimes, c'est-à-dire les frais de service inclus sur l'ad-

dition, accompagnée d'une réduction de la taxe de vente pour ne pas pénaliser le consommateur.

Rappelons qu'au début du mois, des assemblées d'informations organisées par l'AGAP et la CSN ont rassemblé 600 employé-e-s à pourboire provenant de quelque 200 établissements montréalais différents.

La CSN compte 2,500 employé-e-s à pourboire parmi ses 7,000 membres du secteur hôtellerie-restauration. L'AGAP compte environ 700 membres à Montréal.





## instances



Irène Ellenberger, présidente  
du conseil central de Montréal

### MONTREAL

## Irène Ellenberger réélue au conseil central

Irène Ellenberger a été réélue au poste de présidente du Conseil Central de Montréal.

C'est un congrès qui aura été marqué par une large participation de délégués, provenant de divers syndicats, publics et privés. Un congrès de discussions sur l'ensemble des problèmes face auxquels un bon nombre de travailleuses et de travailleurs sont confrontés, notamment en ce qui a trait aux changements technologiques et sur ses effets sur les conditions de travail et de vie, non seulement des travailleurs et des travailleuses, mais de l'ensemble de la population.

Faute de temps, les résolutions contenues dans le rapport-synthèse n'ont pu être adoptées en leur entier. Une journée spéciale sur ces thèmes spécifiques sera cédulée ultérieurement.



## solidarité

11 DÉCEMBRE

### «On danse pour les employé-e-s de Mirabel!»

Le dimanche, 11 décembre, à 20 heures, **grand bal populaire**, à l'Hôtel Reine Elizabeth de Montréal au profit des employé-e-s du Château de l'aéroport Mirabel (CSN) en conflit depuis plus de 10 mois.

«Que les syndiqué-e-s de Mirabel entérinent ou non l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociation et la direction du Château, la soirée aura lieu et les bénéfices leurs seront versés car, après 10 mois, il y en a qui ont des difficultés financières importantes», nous disait Lise Poulin une militante du secteur hôtellerie de la CSN.

Le coût de billet de solidarité est de \$10.00 et donne droit à un goûter et une soirée de danse. (Les frais de la musi-



que seront assurés par un travailleur lock-outé de Menasco). Les organisateurs de cette soirée invitent particulièrement les employé-e-s de l'hôtellerie de la région de Montréal, membres de la CSN.

Vous pouvez vous procurer des billets en vous informant auprès du trésorier de la Fédération du Commerce (Luc Martineau: **598-2353**) ou de Fernand Lévesque: **598-2062**.

### On lance et compte pour Acier Sorel!»

En janvier prochain, les militants et les militantes de la CSN lancent et comptent pour les travailleurs d'Acier Sorel dont l'usine est fermée, pour la seconde fois en moins de 5 ans, depuis le 17 mai. En effet, le responsable à l'action politique du Conseil central des syndicats nationaux de Sorel-Tracy (CSN), Bernard Mawn, organise un tournoi de hockey inter-conseils centraux (CSN) afin d'appuyer financièrement les travailleurs de cette vieille fondrière dans leur lutte pour la réouverture.

Pour faire de ce tournoi de hockey sans précédent un succès, ça prend un minimum de huit équipes, au sein desquelles on exige la participation minimale d'une femme.



Trois conseils centraux sont déjà inscrits, Sorel..., Joliette, St-Jean sur Richelieu. Un salarié de Montréal est à réunir une formation afin de participer à ce tournoi. Pour vous inscrire, communiquer avec Bernard Mawn au Conseil central de Sorel-Tracy (CSN) à **514-743-5502**.

## Manif contre le harcèlement sexuel!

Le 17 novembre dernier, trois groupes de femmes ont manifesté devant différentes entreprises contre le harcèlement sexuel exercé au travail. Ces militantes demandent à la Commission québécoise des droits de la personne de rendre des décisions plus rapidement dans le cas des plaintes de harcèlement sexuel. Souvent les jugements sont connus 2 ans après le dépôt des plaintes. Cette manifestation a été organisée par l'Association des gens au bas de l'échelle, qui regroupe majoritairement des travailleuses et travailleurs non-syndiqués, souvent des immigrant-e-s.



Le dernier numéro de LA VIE EN ROSE (nov. déc.) consacre un dossier important (18 pages) au syndicalisme intitulé: «LES FEMMES VEULENT RENÉGOCIER LE SYNDICALISME». Des militantes syndiquées de la CSN et d'ailleurs y font état franchement de leurs attentes et de leurs critiques à l'endroit du fonctionnement du syndicalisme actuel et des valeurs qui sont privilégiées. Elles font des liens, posent des questions et proposent des changements d'attitudes et de stratégies. Une réflexion ample et généreuse, quoique mordante, qui mérite qu'on s'y arrête. En vente dans les grands kiosques et librairies et à LA VIE EN ROSE, 3963 rue St-Denis, Montréal 843-8366. Ne le ratez pas. 22 Nouvelles CSN



## économie

### BUDGET PARIZEAU «Tout le monde reste sur sa faim»

Dans un commentaire sur les promesses de René Lévesque lors de son «show» télévisé, suivi deux jours plus tard par la présentation d'un budget supplémentaire par le ministre Parizeau, la CSN a exprimé sa déception de voir que seulement \$30 millions ait été alloué à la relance économique.

«Aucune des mesures annoncées ne nous indique que la politique du gouvernement visera le plein emploi. Rien n'a été proposé pour améliorer les conditions des jeunes et des femmes.» Bien sûr, tout le monde applaudira à la réduction de la surtaxe sur l'essence, surtout si cela se traduit par une baisse des tarifs pour le transport en commun. De plus, la CSN se réjouit que l'on semble accorder une importance à la rénovation de logements et au reboisement.

Toutefois, la CSN déplore l'absence de certaines mesures qui auraient pu relancer

l'emploi dans certains secteurs, comme par exemple, l'électrification du transport en commun, le développement



des pêcheries...

«La relance annoncée par M. Lévesque et qui n'a pas trouvé de résonance dans le budget de M. Parizeau laisse songeur sur la volonté politique du gouvernement de mettre en place les conditions concrètes d'une véritable relance visant le plein emploi», a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose.



## nouvelles conventions

### BOMBARDIER, LA POCATIÈRE Nouvelle convention, nouveaux gains

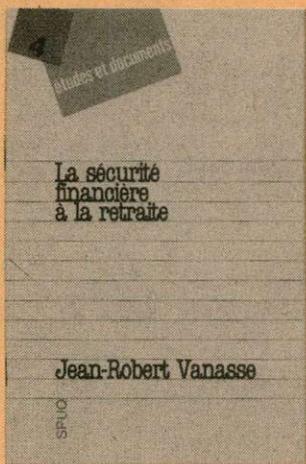
C'est à 88% que les travailleurs de l'usine Bombardier de La Pocatière ont approuvé le texte d'une nouvelle convention collective. Le contrat, d'une durée de trois ans, prévoit des hausses salariales de 6% plus un réajustement de \$0.90 l'heure au 1<sup>er</sup> octobre cette année, de 5% en 1984 et de 7% en 1985.

Des gains ont été réalisés sur le plan normatif, concernant les assurances, le fonds de pension, les vacances. La convention comporte une clause de paie de licenciement en cas de fermeture. Une nouvelle clause prévoit une aide particulière aux salariés victimes d'alcoolisme ou de toxicomanie. Aucun recul sur les droits acquis n'a été effectué pour ces 850 employés de l'usine de la Pocatière.

## La parité salariale

Après quelque 15 jours de lock-out, les travailleuses et les travailleurs de l'abattoir Avico de St-Jean sur Richelieu (CSN) ont eu gain de cause et ont obtenu la parité salariale avec les salarié-e-s d'autres abattoirs syndiqués à la CSN, notamment celui de Bextel à Berthier-Ville. Ainsi, le salaire de ces employé-e-s passera de \$8.50 de l'heure à \$9.50.

Ces syndiqué-e-s ont aussi effectué des gains au chapitre de l'ancienneté. L'employeur était en demande et aurait voulu ratifier une clause reconnaissant l'ancienneté préférentielle... Ce type de clause lui aurait donné le loisir de déplacer à sa guise les employé-e-s d'un département à l'autre, sans considérer le nombre d'années d'ancienneté à l'usine.



Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, affilié à la FNEEQ-CSN, vient de publier une quatrième parution dans sa série «Études et documents». Il s'agit d'une analyse du professeur Jean-Robert Vanasse portant sur «La sécurité financière à la retraite». Dans sa présentation, le président du SPUIQ, Gilbert Vaillancourt, dit de cette brochure qu'«ainsi un non spécialiste de ces questions complexes pourra désormais savoir, non seulement quels montants il touchera à la retraite, mais comment faire en sorte de se ménager un revenu décent grâce à une planification entreprise de longue date».

# BILLET

## Les cuisiniers de Chez Ti-Père...

La victoire ressentie à l'issue de la récente campagne d'adhésion syndicale dans l'industrie de la construction n'aura pas fait disparaître tous les relents de l'amertume que la campagne elle-même avait soulevée.

Jamais, au cours des dernières années, aura-t-on vu autant de coups fourrés, de pièges et d'embuscades destinés à miner la crédibilité de la CSN en tant que centrale représentative des travailleurs et des travailleuses du Québec. Certains avaient déjà prédit la fin de sa présence dans l'industrie de la construction; d'autres avaient parié qu'elle ne serait jamais plus assise à la table de négociation de cette industrie.

La FTQ, quelques mois plus tôt, avait même proposé au gouvernement une façon d'éliminer par un texte de loi la CSN dérangeante du décor, en se targuant de l'affaiblir d'abord suffisamment au cours de la campagne qui, cette année, avait commencé six mois plus tôt que la période légale.

Mais d'où venait leur certitude, leur conviction de «laver la CSN de la construction» comme leurs stratégies le disaient en coulisse?

En mai dernier, l'un des principaux agents d'affaires de la FTQ-Construction, piloté par des éléments boudeurs de la CSN, rencontrait, lors d'une tournée provinciale, des mécontents de la réorganisation en cours à la CSN-Construction depuis décembre 82, à la suite d'un congrès spécial des syndicats de la construction. Il promettait, comme ce fut le cas devant témoins Chez «Ti-Père», haut-lieu de la cuisine thetfordoise, de leur procurer emplois et faveurs politiques, allant jusqu'à offrir des «bras» pour sortir «de nuitte» les dossiers et livrets de banque du syndicat des bureaux de la CSN...

Ce fut ensuite la ronde des communiqués, préparés par des spécialistes en salissage. St-Jérôme, Valleyfield, Thetford... la campagne devint virulente. La presse régionale publie ces textes dans lesquels on peut lire que «la CSN agit de façon anti-démocratique, qu'elle procède à des congédiements sauvages, qu'elle utilise l'intimidation... que ses méthodes sont dictatoriales».

Puis le tuyau d'égoût trouva un déversoir à sa taille dans les colonnes des journaux quotidiens: La Presse, Le Devoir,... Utilisant le moindre prétexte, ces journaux publient les mises en garde aux membres de la CSN, aux militants, les enjoignant de quitter une centrale «en crise», où il n'y avait plus de place pour le monde ordinaire... Affichant un parti-pris qui, lui, sortait de l'ordinaire, les gens de la presse se substituaient aux travailleurs de la construction pour dénoncer une présumée tutelle, une présumée faillite, une présumée lutte de pouvoir permanents-élus...

Pendant que les travailleurs de la construction étaient soumis, durant les derniers jours d'octobre, à un barrage téléphonique racontant par le menu détail nos difficultés financières, et la fin présumée de nos services aux membres, La Presse affichait, dans un carré de première page une «CSN en crise» qui en disait long sur ses visées d'influence.

Dans un sondage rapide, mené après le vote, nous avons appris que deux travailleurs sur dix qui avaient quitté la CSN pour rejoindre d'autres unions, l'avaient fait après avoir lu les journaux... le hic, à peine 800 travailleurs sur 20,000 avaient fait un tel choix.

Durant la même semaine que le vote de la construction, près de 1,700 travailleurs et travailleuses des affaires sociales joignaient les rangs de la CSN.

Les mensonges et calomnies véhiculés par la presse ont donc eu peu d'effets, ailleurs que dans les cercles étroits d'influence de l'ex-président de la FNSBB passé à la FTQ, chez les plâtriers de Montréal, les ferblantiers de Québec et les amis de Mme Labbé de Thetford-Mines.

Les cuisiniers de Chez Ti-Père avaient mis la table, mais les travailleurs n'avaient pas envie de goûter à cette étrange cuisine.

LE DROIT DE

refus



GUIDE



SANTÉ  
SÉCURITÉ  
AU  
TRAVAIL



CSN

**Cette publication  
est disponible  
au centre  
de documentation  
de la CSN**

Une nouvelle brochure en santé-sécurité vient de paraître: «le droit de refus». Cet outil d'éducation et d'information vise à faire connaître largement la démarche pour exercer le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. Sous une forme attrayante, une présentation claire et avec des schémas bien conçus, on y explique ce que la loi de la santé et de la sécurité au travail prévoit dans ces cas et quelle stratégie syndicale adopter pour exercer le droit de refus.

Un outil indispensable et facile à utiliser, cette brochure d'une soixantaine de pages est disponible au Centre de documentation de la CSN au coût de \$2.

**(heures d'ouverture:  
de 13 h 30 à 17h,  
du lundi au vendredi);  
téléphoner au préalable  
à (514) 598-2151.**